

Équipes entreprises : le chamboule-tout

1000 postes = renfort des équipes CDE

Sous forme de missions de 3 ans, 68 postes seront créés a minima en région Pays de la Loire dans les équipes entreprises des agences sur une mission spécifique : gestion des offres de plus de 30 jours. Les agents retenus (CDE ou « à défaut » CDDE) seront remplacés par des CDD qui seront encouragés à postuler sur des CDI, dixit la Direction.

Ces 1000 postes au niveau national devaient initialement être consacrés au déploiement du « pack de démarrage »* (cf Ministère du Travail : « Plus de 1000 nouveaux conseillers seront déployés pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle offre de services »), mais la DG en a décidé autrement... « marketing » quand tu nous tiens... Le SNU aurait préféré que ces moyens supplémentaires soient à la main des agences selon les besoins locaux (GDD, CDDE, CDE...) et directement en CDI au lieu d'une « période d'essai » de 3 ans !

La DG demande donc une renégociation de l'article 8 de la CCN concernant le recours aux CDD.

**voir page suivante*

Pôle emploi ou l'éternel recommencement > **Épisode 1**

Bassins Angers - Le Mans – Nantes

La fin de l'expertise sectorielle sur ces 3 bassins est actée par le retour à une répartition 100% géographique.

C'est une énième déstabilisation des équipes CDE, prises dans un millefeuille de réorganisations en cette rentrée.

Vote contre : SNU - FO / Abstention : CFDT – CGT

Encore 2 pas en avant, 3 pas en arrière, avec des arguments qui servent à justifier tout et son contraire, sans concertation, ni avec les équipes concernées ni avec les entreprises !

Pour le SNU, c'est une mise à mal de l'expertise sectorielle des agents pourtant reconnue par les employeurs.



Pôle emploi ou l'éternel recommencement > **Épisode 2**

Basculement du 3995 : 30% de charge en plus en agence

Les appels faits au 3995 concernant les recrutements reviennent en agence : une mesure de bon sens, mais encore une fois charge à l'ELD et aux agents de se débrouiller pour assumer ce volume d'appels supplémentaires... alors que certaines agences palliaient justement le manque d'effectif en utilisant la possibilité de débordement sur le 3995 !

Une BDE spécifique aura lieu pour les 9 personnes qui occupaient les postes au 3995 : 4 pour le 44, 2 pour le 49, 2 pour 53-72, 1 pour le 85. Prise de poste : 1^{er} novembre.

La file « attestation employeur » sera tenue par un prestataire : Webhelp.

Abstention : SNU / Vote contre : FO et CGT / N'a pas pris part au vote : CFDT

Épisode 3 : le retour de l'intermédiation ??



Le laboratoire Pôle emploi

L'ESI va être remplacé par un « pack de démarrage » de 2 demi-journées

L'agence d'Angers Europe participera à la phase pilote à compter d'octobre 2019.

Suite à leur inscription en ligne, les primo-DE se verront proposer par téléphone une à deux demi-journées d'informations collectives / ateliers incluant un entretien individuel.

Beaucoup de questions restent en suspens sur l'organisation concrète de ces demi-journées et sur l'adaptation aux différents publics (notamment public non francophone).

Test : nouvelle gestion des mails.net

Un module d'intelligence artificielle sera intégré dans Outlook. L'outil va faire des suggestions au conseiller puis apprendre grâce aux corrections faites par l'agent. Comment scier la branche...

Cette première phase a pour objectif de dispatcher automatiquement et correctement les mails.net au bon conseiller (placement ou indemnisation)... mais également de définir des réponses types.

Agences tests : Château-Gontier et Machecoul. Démarrage en septembre.

Nouvelle assurance chômage

Application de la NCAC en 2 phases : à partir du 1^{er} novembre 2019 puis du 1^{er} avril 2020.

Formation au rabais pour les agents non-GDD : une journée d'e-learning pour la première phase... y compris pour les managers qui gèrent pourtant les urgences indemnisation au MANAC !

Le SNU interpelle l'Établissement sur les risques encourus par les conseillers placement qui assurent seuls l'accueil dans de nombreuses agences. En effet, sans maîtriser le sujet, ils devront expliquer aux DE les changements (souvent en leur défaveur).

Le SNU demande une formation digne de ce nom, et en présentiel, pour tous les agents. La DR maintient son choix de formation en e-learning mais s'engage à ce qu'un agent indemnisation soit identifié au planning pour assurer un renfort à l'accueil pendant cette période délicate. Retour du SARCI !

Début de l'externalisation de la MRS : la CFDT vote POUR !

Évaluations par Simulation Préalable à un Recrutement (ESPR)

La DR a décidé de sous-traiter la partie réalisation des exercices MRS sur 2 métiers : employé polyvalent de restauration et téléconseiller / télévendeur.

Vote contre : SNU, FO, CGT ... Vote pour : CFDT

Le SNU ne peut pas cautionner l'externalisation de notre expertise. Comble de l'ironie : ce sont les conseillers MRS qui devront former les sous-traitants.

« Validation de projet » et devis AIF

Voir en annexe la réponse de la Direction suite à notre interpellation lors du CE de juillet.

Jours de Pont 2020

Vendredi 22 mai 2020 (Ascension)

Lundi 13 juillet 2020 (Fête Nationale)

